

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DCM D'ARRÊT DU
12/04/2017

COMMUNE DE
CONTAMINES MONTJOIE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

BILAN DE LA CONCERTATION

192
4-201/207

MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	4
BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	16

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, et a notamment fixé les modalités de la concertation publique à mettre en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt.

Par une délibération complémentaire en date du 30 juin 2015, le Conseil municipal a décidé de fixer des modalités de concertation complémentaires.

Les modalités de la concertation publique ont été définies de la manière suivante :

- Lettre d'information aux habitants de la commune,
- Information sur le site internet de la commune
- Registre mis à disposition du public en mairie afin d'y recueillir ses observations
- Organisation de trois réunions publiques d'information et de concertation
- Organisation de quatre ateliers de concertation thématiques, sur les thèmes suivants :

1/ Agriculture

2/ Environnement, forêt

3/ Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics

4/ Commerces, tourisme, artisanat

L'ensemble des modalités définies par le Conseil Municipal ont été mises en œuvre.

MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

En application des délibérations du 18 novembre 2014 et du 30 juin 2015, et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme jusqu'à l'arrêt du PLU.

LES MOYENS D'INFORMATION

Le public a été informé par les moyens suivants :

- Lettre d'information aux habitants de la Commune

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une remise à niveau réglementaire

Lettre Contamines à la Une n° 1
Décembre 2015

Afin de pouvoir aménager notre territoire, il nous a fallu opérer une remise en conformité, à tous les niveaux. De l'occupation des sols à la gestion des eaux, retour sur les dossiers en souffrance, à traiter en urgence.

Plan Local d'Urbanisme

Créé avec la loi SRU du 13 décembre 2000, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est venu remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols) dans toutes les communes. Toutes sauf la nôtre, qui 15 ans après, n'a toujours pas établi ce document essentiel, qui traduit, sur plan, le **développement souhaité du territoire**. La **prochaine réunion publique, prévue le 10 mars 2016 à 20 h à l'Espace Animation, sera l'occasion de poser les bases de ce PLU** qu'on n'attendait plus.

Règlement de l'eau

Arrêté par une délibération en date du 31 mars 1995, le règlement de l'eau potable en vigueur sur la commune est resté le même, quand la législation n'a pour sa part pas cessé d'évoluer. Un nouveau règlement de l'eau, conforme à la législation en vigueur, a donc été voté par le Conseil Municipal du 28 juillet 2015. Un exemplaire du nouveau règlement sera remis à chaque abonné, avec la facture annuelle de l'eau potable.

SPANC et Service d'assainissement Collectif

Malgré l'obligation légale d'avoir un service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans chaque commune, ainsi qu'un règlement de service, nous ne disposons toujours pas de ce service. Il en est de même pour le règlement du Service de l'Assainissement Collectif. Actuellement en cours de rédaction, ces deux règlements seront soumis au vote du Conseil Municipal.

Gestion des eaux pluviales, réseaux d'assainissement collectif, ouvrages et réseaux d'alimentation en eau potable sont trois domaines pour lesquels la loi impose que soient définis des schémas directeurs. La commune n'étant dotée d'aucun, la réalisation de ces trois schémas a été décidée par le Conseil Municipal le 26 mai 2015. Ces missions ont été confiées au cabinet Hydrétudes. ■

195/207

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION DU PLU

Notre POS, devenu PLU depuis, date de 1993

Celui-ci est devenu obsolète au regard des enjeux urbanistiques de notre commune.

Le PLU doit nous donner une vision stratégique du développement de notre village en prenant en compte l'ensemble de son territoire pour les 12 ans à venir.

Ce projet s'articule selon 4 axes :

- > **Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel** au sein du Massif du Mont-Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien vivre
- > **Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons** en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie et du cadre de vie
- > **Répondre à la diversité des besoins de déplacement et de desserte** en bout de territoire
- > **Réduire de 29 % la consommation d'espace au cours des 12 prochaines années** afin de lutter contre l'étalement urbain, comme les lois nous l'imposent.

Une réunion publique s'est déroulée le 10 mars dernier à la salle des fêtes afin de vous présenter ces axes de travail.

Nous sommes en mesure, comme nous nous y sommes engagés, de finaliser le projet du futur PLU pour septembre 2016.

Le CM sera amené à délibérer sur ce projet en septembre.

Par la suite, le temps de la concertation avec les habitants, les associations, les administrations pourront alors se mettre en place comme cela est la règle et l'obligation légale.

Une enquête publique se tiendra afin de recueillir les avis. Au terme de celle-ci, le commissaire enquêteur remettra son avis qui sera présenté au CM.

Parallèlement, nous tiendrons une réunion publique afin de vous exposer ces enjeux.

Enfin, le CM délibérera sur la version définitive du PLU, ce qui nous permettra, par la suite, de mener toutes les opérations prévues dans notre programme qui, je le rappelle, sont :

- > **L'OAP Centre-Village** répond en particulier à la volonté de redynamiser le village et la station sur les plans économique,

touristique (complexe hôtelier avec commerces sur les terrains du centre) et du cadre de vie (réaménagement de la place du centre et de la traversée du village). Le projet de contournement du village est réaffirmé dans le PLU.

- > **L'OAP Zac du Plane** préfigure un futur quartier d'habitat afin de permettre à de jeunes ménages d'habiter les Contamines-Montjoie, de redynamiser le village à l'année ainsi que la démographie vieillissante de la commune.
- > **L'OAP Espace Patinoire** préfigure l'aménagement qui sera réalisé sur cet espace de loisirs sur les 4 saisons.
- > **L'OAP Cheminement doux** illustre les liaisons piétonnes à créer pour une desserte apaisée du territoire et une meilleure connexion de l'ensemble des pôles de vie et des hameaux au village). La « Via Montjoie », chemin le long du Bon Nant structure le réseau piétonnier. L'OAP Le Lay complète l'offre de stationnement du Lay, point de départ majeur des remontées mécaniques.
- > **L'OAP Stationnement sur les sites de Notre Dame de la Gorge et du Pontet**, réorganise l'offre de stationnement présente dans le fond de vallée. Elle a pour objectif de requalifier les aires existantes de stationnement, aujourd'hui très peu qualitatives. Elle réorganise l'offre de stationnement en cohérence avec les activités existantes et futures, en lien avec la stratégie d'avenir de l'Espace Mont Blanc, dans laquelle la commune souhaite s'inscrire. La commune prévoit notamment l'accueil d'un équipement structurant à l'emplacement de l'ancienne maison EDF, pour y révéler les potentiels naturels exceptionnels de notre territoire, en lien avec la Réserve Naturelle Nationale et l'Office du Tourisme des Contamines-Montjoie.

Vous pouvez consulter ces documents DIAG + PADD + OAP en mairie, et sur notre site :

<http://www.mairie-lescontamines.com/actualites.php#actu130>

Lettre Contamines à la Une n° 2

Septembre 2016

- Informations sur le site internet de la Commune :

Extrait du site internet de la commune :

➤ Révision du PLU

- Révision du PLU :

- délibération n°1, [plus d'info](#)
- délibération n°2, [plus d'info](#)
- délibération n°3, [plus d'info](#)
- délibération n°4, [plus d'info](#)

PLU : dossier des pièces mises à disposition du public :

- atelier de concertation 1 Agriculture, [plus d'info](#)
- atelier de concertation 2 Forêt, [plus d'info](#)
- atelier de concertation 2 bis Environnement milieux naturels, [plus d'info](#)
- atelier de concertation 3 Cadre de vie, [plus d'info](#)
- atelier de concertation 4 Commerce, services, tourisme, artisanat, [plus d'info](#)

- COPIL 1, [plus d'info](#)
- COPIL 2, [plus d'info](#)
- COPIL 3, [plus d'info](#)
- COPIL 4, [plus d'info](#)
- COPIL 5, [plus d'info](#)
- COPIL 6, [plus d'info](#)

- réunion PPA, [plus d'info](#)
- décision valant délibération 2015-01, [plus d'info](#)
- délibération 1 2014-099, [plus d'info](#)
- délibération 2 2014-100, [plus d'info](#)
- délibération 3 2015-088, [plus d'info](#)
- fiche de présences PPA, [plus d'info](#)

Diagnostic

- 1 [contexte](#)
- 2 [POS](#)
- 3 [milieux naturels](#)
- 4 [approche paysagère](#)
- 5 [approche forme bâtie architecturale et patrimoine](#)
- 6 [dynamique sociodémographique](#)
- 7 [analyse consommation d'espaces](#)
- 8 [pôles de vie du territoire](#)
- 9 [déplacements mobilité douce, stationnement](#)
- 10 [économie](#)
- 11 [agriculture](#)
- 12 [développement forestier](#)
- 13 [risques naturels](#)
- 14 [servitudes d'utilités publiques](#)
- 15 [réseaux](#)

Réunion publique du 10/03/2016

- projet d'aménagement et de développement durables, [plus d'info](#)
- orientations d'aménagement et de programmation, [plus d'info](#)

Prochaine Réunion Publique PLU : jeudi 6 avril à 19h30 (espace animation) Présentation du projet de cartographie, des Orientations d'Aménagement et du projet de règlement du futur Plan Local d'Urbanisme.

- Organisation de trois réunions publiques à l'initiative de la commune tout au long de la procédure.

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées
			Le bureau d'étude et les élus ont répondu à toutes les questions lors des réunions
15/10/2015 Présentation des enjeux du diagnostic territorial	Invitation à chaque habitant (publipostage sur l'ensemble de la commune)	Une centaine de personnes	<i>La question de l'économie d'espaces et de lutte contre l'étalement foncier dans les PLU : ce thème appelle beaucoup de commentaires « l'Etat nous impose comment vivre sur notre territoire » et d'explications données par le bureau d'études</i> <i>Le PPRN : quelles conséquences pour les zones constructibles du territoire ?</i> <i>La SAGE, le rôle du SM3A sur le territoire</i> <i>Une route d'accès au col du Joly ?</i> <i>La question des moteurs de l'économie du territoire, de la perte de lits hôteliers, de services et de commerces depuis 2010 : augmenter le nombre de résidents mais surtout celui des emplois</i> <i>La question de l'évolution des chalets d'alpage, des restaurants et refuges d'altitude : il faut l'autoriser</i> <i>Quelles alternatives au tout développement basé sur l'Or Blanc ?</i>
10/03/2016 Présentation du PADD et OAP	Invitation à chaque habitant (publipostage sur l'ensemble de la commune)	Une centaine de personnes	<i>OAP Patinoire, centre-village, le Plane, cheminements doux : des commentaires plutôt favorables ; les OAP répondant aux besoins d'aménagement du centre, de la patinoire, de mobilités douces. L'OAP cheminements doux : une excellente chose.</i> <i>Le secteur d'appel à projet du centre-village : pourquoi ce secteur n'est-il pas traité dans l'OAP du centre-village ?</i> <i>La voie de contournement ouest du centre-village : est-il maintenu et pourquoi ?</i> <i>La facilitation de l'accueil de résidents permanents dans l'OAP du Plane : un point positif pour permettre aux jeunes de rester vivre aux Contamines</i> <i>Par contre, il est constaté le projet de réduire les zones constructibles du POS (les zones NA et NA indicées) qui</i>

198/202

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées
			Le bureau d'étude et les élus ont répondu à toutes les questions lors des réunions
			soulèvent des interrogations, des critiques sur les politiques nationales d'urbanisme et des explications pédagogiques de la part du bureau d'études La question d'une route d'accès au col du Joly ? : des avis pour, des avis contre Redonner de la place à l'agriculture aux Contamines, un point jugé positif La révision du PPRN en cours L'information des résidents secondaires des réunions publiques du PLU
6 avril 2017 Présentation du règlement du PLU + OAP du Lay et Stationnements	Information sur Dauphiné Libéré et sur le site de la mairie Affichage sur site et abris OM de la commune	120 personnes	La réduction des zones constructibles par rapport au POS, organisant une pénurie de foncier voulue par l'Etat et rendant le territoire encore plus inaccessible aux jeunes du secteur. Les habitants n'y sont pas favorables. La modification n° 7 du POS relative au projet d'hôtel et résidences tourisme avec services commerces dans le centre village : devenir de la place du village, il est reproché à la commune son manque de communication sur ce dossier Accessibilité PMR à la Mairie et accessibilité du centre-village : il est reproché à la commune des aménagements récemment réalisés compliquant les déplacements pour les personnes à mobilité réduite mais aussi les personnes avec des poussettes L'accessibilité aux documents présentés ce soir notamment pour toutes les personnes qui ne pouvaient pas être présentes ce soir (réunion organisée en saison touristique)

Page | 9

1/ Un atelier de concertation « Agriculture »

Un atelier de concertation « Agriculture » a été organisé le 15 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 11 exploitants agricoles et 2 habitants de la Commune.

Objectif de l'atelier :

- Présenter l'atelier de concertation dans la démarche d'étude du PLU
- Présenter les résultats de l'enquête agricole du PLU menée en juin / juillet 2015 auprès des exploitants agricoles (questionnaire agricole + coloriage sur plan des terres exploitées et localisation des bâtiments agricoles dont les bâtiments d'élevage)
- Vérifier le coloriage des terres et la localisation des bâtiments agricoles
- Temps d'échange avec les participants sur les points soulevés par les exploitants dans l'enquête.

Il est ressorti des ateliers les éléments suivants :

Ce qui est apprécié des exploitants agricoles dans la commune :

Le cadre de vie

La tradition du pastoralisme

Ce qui pose problème aux exploitants :

Le morcellement des terres agricoles sur le territoire notamment dans le fond de la vallée.

Il faudrait remembrer mais les propriétaires des terres ne voudront pas forcément louer leurs terres à d'autres exploitants. L'accès aux parcelles et aux terres est difficile en raison du développement urbain en fond de vallée. L'accès passe dans des propriétés privées. Les propriétaires sont plus ou moins conciliants pour laisser l'accès aux terres.

Il est nécessaire de préserver des accès aux terres, voire de rétablir des accès d'au moins 3,5 m / 4 m en certains endroits.

Accès au col du Joly.

Goudronner la route, ne pas la goudronner ? La goudronner faciliterait l'accès aux alpages pour mener les troupeaux, épandre les déjections animales, amener de l'eau par moment. La goudronner facilitera l'accès de tous aux alpages avec les risques que la fréquentation touristique peut induire pour l'agriculture et les alpages. Des avis partagés des exploitants sur ce point.

Les baux, la sécurisation du foncier.

Les propriétaires signent peu de baux dans le fond de la vallée. Il est important d'afficher l'usage agricole des terres afin de sécuriser le foncier agricole exploité

Concurrence "Agriculture - Urbanisme" / la perte de foncier agricole.

Les exploitants demandent que le PLU préserve les terres actuellement exploitées dans le fond de la vallée. Les activités d'élevage demandent que les terres de pâture autour des bâtiments d'élevage soient préservées : c'est indispensable pour que les activités puissent perdurer. Il faut 1 hectare de pâture pour 3 UGB minimum, au printemps et en automne. Il manque déjà de terres de fourrage. Le cahier des charges AOP est très contraignant. Il demande que le cheptel soit nourri par du fourrage local à 75%. Maintenir la complémentarité « Alpages / vallée ». Il faut des animaux dans la vallée pour qu'il y ait des animaux dans les alpages. Si perte d'un hectare en vallée, perte de 8 ha en alpages. Les génisses sont envoyées en pension à cause du manque d'herbe. Les vaches sont récupérées en mai. Les laitières restent sur place. Les alpages sont exploités à partir de début juillet jusqu'en septembre (fonction de l'altitude, de l'herbe présente ou non).

Cohabitation "Agriculteurs - Résidents - Touristes".

Des actions de sensibilisation paraissent nécessaires sur le territoire des Contamines afin que les touristes et les habitants comprennent les contraintes et le métier d'agriculteur. L'agriculture de montagne entretient les espaces ouverts dans le fond de la vallée, garantissant l'attractivité touristique des paysages des Contamines. Les équilibres « tourisme – agriculture » doivent être trouvés. Préserver l'agriculture dans la vallée, c'est préserver l'attractivité touristique de la commune. Il faut en être conscient. Des actes de vandalisme sur les clôtures sont constatés. Il faut informer et sensibiliser les touristes et les habitants. Les exploitants agricoles souhaitent qu'un représentant de la profession agricole soit présent dans l'EPIC (Office du Tourisme).

Suggestions, remarques :

Sécuriser le foncier agricole (maintien des grands tènements agricoles non morcelés et maintien des pâtures autour des bâtiments d'élevage / développement des dents creuses / densifier / limitation des extensions urbaines). Développer la commune sur les parties forestières à faible valeur écologique (oui mais il faut les accès, les réseaux... pas si facile même si cela peut paraître logique.

Remember est souhaitable.

Mettre en place une obligation de résultat lors de la location des alpages, avec un chargement des parcelles laissées aux surfaces louées : Les alpages sont exploités sur une courte durée de début juillet à septembre, en fonction de l'altitude et de l'herbe présente. Ils sont difficiles à exploiter : problème d'accès.

Les alpages situés dans la Réserve Naturelle ont des contraintes fortes : ASTERS impose un chargement de 30 brebis pour 200 hectares. C'est très peu rentable. Besoins dans les alpages : besoin de chalet d'alpage, de balisage des alpages, d'entretien des chemins d'accès. Les exploitants souhaitent utiliser les retenues collinaires pour abreuver les animaux.

Les exploitants demandent plus d'intérêt de la municipalité pour l'agriculture et la profession agricole / aide à la transmission des exploitations / Plus de concertation d'une manière générale. Etre représentés dans l'EPIC pour faire valoir les enjeux de la profession. Trouver les équilibres nécessaires entre tourisme et agriculture. Ils regrettent que l'aide communale à l'hivernage ait été supprimée par la municipalité.

Respect des prës et pâtures, des clôtures

Desserte forestière à travailler/ prévoir les aménagements de la forêt en conséquence

2/ Un atelier de concertation « Commerce, services, tourisme, artisanat »

Un atelier de concertation « Commerce, services, tourisme, artisanat » a été organisé le 16 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 15 personnes, et notamment :

Le gestionnaire de la résidence hôtelière Alpine Lodge

Un résident secondaire

Un artisan liquoriste

Le gestionnaire de 33 appartements à la résidence le Nevez au Lay

Un moniteur de ski et artisan maçon

Le propriétaire d'une résidence de tourisme de 15 appartements

La gérante du supermarché « Carrefour Montagne »

La gérante d'un magasin de sport

Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap

Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap

Le responsable de 2 magasins de sport Intersport et de chambres d'hôtes

Un pharmacien aux Contamines-Montjoie

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les besoins de développement économique et d'aménagement de l'espace lié aux activités économiques.

Le bureau d'étude a introduit l'atelier, présenté la démarche de PLU. Il a demandé à chacun des membres de se présenter, de dire en quelques mots son intérêt pour le thème de l'atelier et d'évoquer les aspects de la vie économique des Contamines qui posent doivent être améliorés.

Un temps spécifique était prévu après ce premier tour de table pour évoquer les besoins d'aménagement du centre village.

Ce qui est ressorti de l'atelier a été discuté en comité de pilotage du Plan Local d'urbanisme et a alimenté le diagnostic du PLU et les orientations du PADD.

3/ Un atelier de concertation « Cadre de Vie » (Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics)

Un atelier de concertation « Cadre de Vie » a été organisé le 16 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 6 personnes :

Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap

Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap

Le gestionnaire de la résidence hôtelière Alpine Lodge

Un résident des Contamines, ancien commissaire enquêteur

Un résident secondaire des Contamines - Géographe

Un habitant des Contamines - Location de meublés, représentante de diverses associations dont l'ADMR

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les besoins en équipements, logements, aménagement de l'espace, le cadre de vie et venir ainsi enrichir le diagnostic du territoire.

Le bureau d'étude a introduit l'atelier, présenté les thèmes de discussion et d'échanges qui peuvent être abordés au cours de l'atelier, à savoir :

- Grandir aux Contamines (les modes de garde : crèche, garderie, AM.../ l'école, le collège, le lycée, la cantine, les services péri scolaires)
- Vieillir sur le territoire
- Habiter les Contamines-Montjoie : l'offre en logements est-elle adaptée aux besoins et assez diversifiée ? Prix fonciers, locatifs... ?
- Travailler : où ?
- Se déplacer dans le village, les hameaux, les quartiers et à l'extérieur : modes de déplacement (voiture, bus, à pied, vélos), problèmes de déplacement l'hiver et autres saisons
- La question du stationnement ! dans le village, au pied des pistes, dans les différents hameaux
- L'aménagement du centre village : pouvoir s'arrêter, la traversée, se rassembler, l'accès aux commerces et services, la convivialité, l'accueil...
- Se distraire : les loisirs et les activités des Contamines

Après une présentation de chacun des membres, le bureau d'études a demandé à chacun d'écrire sur un papier, une chose, un point qu'il apprécie particulièrement dans la commune (les PLUS +) ainsi qu'une chose qu'il n'apprécie pas ou qu'il faudrait améliorer (les MOINS -), sur les thèmes visés par l'atelier et le cadre de vie.

Ce qui est ressorti de l'atelier a été discuté en comité de pilotage du Plan Local d'urbanisme et a alimenté le diagnostic du PLU et les orientations du PADD.

4/ Un atelier de concertation « Environnement, Milieux naturels, Forêt »

Un atelier de concertation « Environnement, Milieux naturels, Forêt » a été organisé le 28 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 8 personnes :

Un représentant de la réserve Naturelle des Contamines Montjoie

Un représentant de la Communauté de Communes du Pays Mont-Blanc

Un représentant de la SECMH

Un représentant de l'ONF (gestionnaire de la forêt du Val Montjoie

Un représentant du GAEC les SabotDances

Un habitant des Contamines Montjoie

Un habitant des Contamines Montjoie

Un ancien de l'ONF

L'objectifs de l'atelier « Forêt » était de :

- Identifier les besoins d'aménagement, d'équipement, de desserte de la forêt (pistes, aires de dépôts) à prendre en compte dans le PLU
- Les besoins de développement forestier

Cet atelier a permis de parler d'une manière générale de la forêt, sans pour autant déterminer de scénario de desserte prioritaire de la forêt.

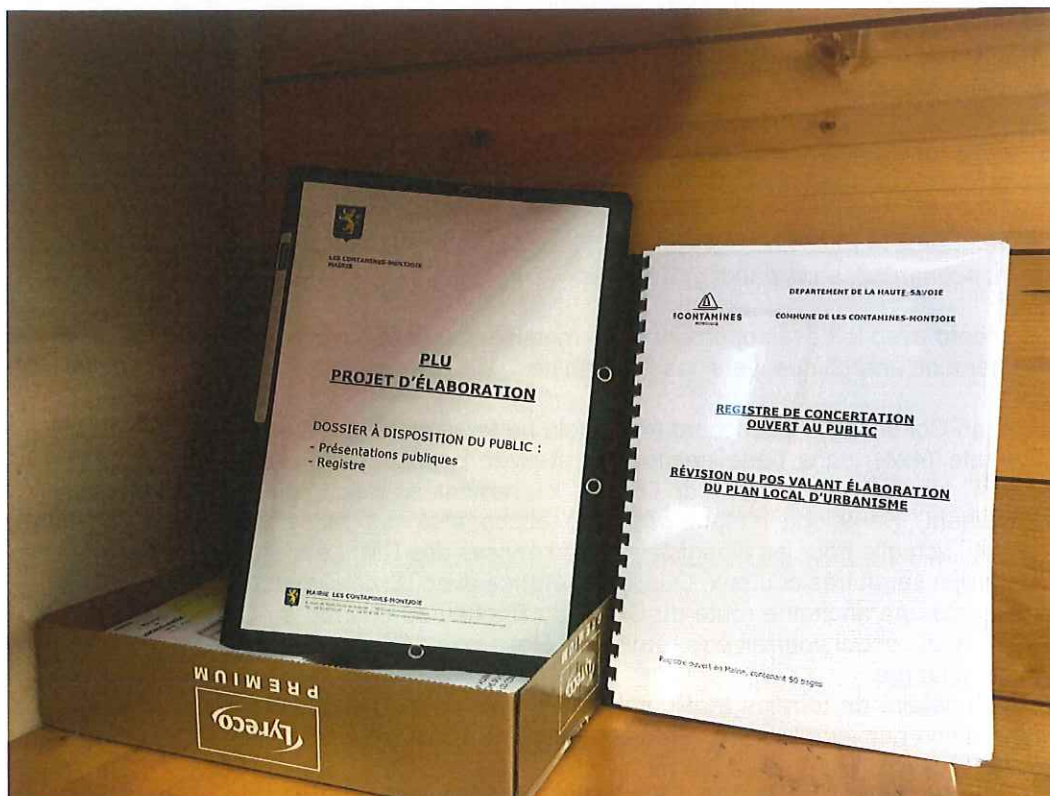
203/207

LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER

Le public a pu s'exprimer par les moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre, en mairie, pour consigner les observations ou remarques éventuelles des particuliers ;

Le registre de concertation a été mis à disposition du public du démarrage de la procédure au 07 avril.



Ce registre était déposé à l'accueil de la mairie. Il était accessible à toutes personnes aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le dossier mis à la disposition du public contient 50 pages foliotées.

Une trentaine de demandes, courriers et observations ont été consignées dans le registre de concertation :

- Des demandes de particuliers pour un reclassement de leur parcelle en zone constructible
- Des questions sur le projet centre-village et l'intérêt de la déviation du centre
- Des craintes sur la disparition du jardin Samivel
- Des remarques d'ordre général sur les éléments essentiels au maintien de la qualité de vie aux Contamines

On notera également qu'une consultation complémentaire a été organisée après la réunion publique de présentation du PADD et des OAP (du 14 au 30 mars 2016). Il ressort de cette consultation des éléments qui ont été intéressants à prendre en compte dans le cadre de la concertation :

Plusieurs remarques portent sur le Jardin Samivel : les habitants ont constaté dans l'OAP du centre-village qu'il ne figurait pas dans les planches. C'est un espace apprécié, seul lieu à vocation culturelle du village (hormis les églises), cadre exceptionnel (points de vue), à l'écart de la circulation (permet des animations de qualité). La demande est de maintenir et de protéger ce jardin dans le centre-village et dans le PLU. Il a fait l'objet d'aménagements et de subventions publiques.

Autres remarques :

L'architecture des bâtiments traditionnels :

- Conserver le patrimoine des fermes anciennes, tout en permettant son évolution et son adaptation : pouvoir créer des ouvertures plus grandes, poser des volets roulants, réaliser un outeau en toiture (préférable aux fenêtres de toit) pour un gain de lumière
- Les palines et rives découpées : des évolutions folkloriques pour le BE CapT. Les rives découpées réduisent l'impression de lourdeur des toitures très épaisses. Pour les balcons, la tradition est celle de la loge pour le séchage. Il s'agit plutôt d'évolutions fonctionnelles et esthétiques et non folkloriques.
- Il est écrit que les chalets d'alpage sont pour la plupart non remarquables : c'est méconnaître la qualité de construction de ces chalets.

Le patrimoine communal

- Restaurer les édifices religieux (églises des Contamines, ND de la G, chapelles de la Chapelle, du Baptieu, presbytère. Le PLU doit mentionner leur valeur inestimable.
- Le presbytère doit être rénové et offrir des salles de réunions aux associations.
- Les 2 fermes communales au Praz et au Pontet doivent être sauvegardées. La commune doit donner l'exemple de la conservation du patrimoine. La ferme du Pontet est datée de 1753 et n'a subi que très peu de transformation (sauf toiture). Elle conviendrait parfaitement pour réaliser un musée : accès facile, pk à proximité, proximité de la base de loisirs et du site ND de la G.
- Le cimetière n'a plus bcp d'espace disponible. Le projet immobilier du Plane empêchera son extension. Que prévoit le PLU ?
- OAP Patinoire: scénario 2, sans parking, à retenir

La mobilité

- Tout à fait d'accord avec le développement de la mobilité douce et pour tous. Trop de voitures en hiver, stationnement anarchique vers les télécabines. Un parking relais à Tresse couplé aux navettes ?
- Route d'accès au Col du Joly : désaccord total. Cela ne ferait qu'augmenter la circulation estivale déjà conséquente (4x4), sans bénéfice notable et avec beaucoup de désagréments pour les piétons, les VTT, les riverains, la zone de l'Etape, les remontées mécaniques. On ne peut parler de désenclavement, Hauteluce n'étant pas d'un accès aisé par ailleurs. Continuer plutôt à entretenir la piste actuelle pour les alpagistes et les services des RM. Le tourisme mécanisé, c'est du passé. Ce projet serait très coûteux. Quelle cohérence avec la mobilité douce et la RNN ?
- Par contre, il existe une ancienne route du Chon, du Baptieu au plateau du Cha qui est toujours cadastrée comme VC et qui pourrait être remise en état à peu de frais.

L'aménagement de la Gorge

- En tant que propriétaire de terrains au Pontet, je souhaite connaître le devenir de cette zone et souhaite une réunion publique lorsque le projet de fond de vallée sera plus avancé.

Remarques sur le PADD

1/ Sur la forme : excellente présentation et explications de l'équipe technique

2/ Les orientations sont bonnes, innovantes notamment l'objectif de réaliser des logements de résidents permanents

3/ L'aménagement de la Gorge est intéressant mais doit préciser les objectifs et montage

4/ Aménagement du Centre Village présenté ne concerne que la voirie. Pas admissible que l'aménagement objet de l'appel à projet soit occulté (aucune réponse des élus présents). Quid du cahier des charges ? Des objectifs ? Sur quel règlement d'urbanisme les candidats fondent leurs propositions ?

5/ Objectif d'évolution des hameaux et des liaisons avec la Via Montjoie et la RNN, est très intéressant. Précisez les modalités de réalisation (emplacements réservés ??)

6/ Etude d'une liaison avec le col du Joly est hors du champ du PADD. Cette liaison paraît complètement irrationnelle (objectif, financement, intérêt économique, rentabilité)

7/ Communication avec l'équipe municipale est inexistante. C'est dramatique. La mise en place d'un PLU mérite que les politiques portent un tel projet. La seule information claire vient des élus d'opposition mais ce n'est pas suffisant

- Présentation publique du PLU (PADD – OAP)

Présentation très intéressante.

Demande un lexique explicatif des futures zones du PLU

D'accord pour donner un nouvel essor au village tout en étant réalistes

Projet de 92 logements au Plane est ambitieux et impressionnant

La défense du patrimoine / réhabilitation d'anciens bâtiments sera une richesse

L'aménagement du centre, doit être dynamique tout en restant dans le style montagnard, pas de béton, de bling bling

Exploiter les cheminements doux : un grand plus pour tous. Il existe des aménagements attractifs : panneaux d'infos divers sur le chemin du Baroque

Il faudrait aménager les abords du lit en bordure du chemin : abri poubelles en face du bât de logements des Ateliers Municipaux

Positif de relier les 2 rives par la Via Montjoie (plus de découverte de points de vues)

OAP site de la patinoire : en faveur du scénario 2 (car inclut peu de véhicules)

Chiffrage des projets annoncés, quelles répartitions entre commune, Département, Administrés ?

Des personnes n'ont pas été informées par courrier de la réunion publique du 10 mars alors que d'autres l'ont été !

Que faire pour recevoir les courriers de la mairie ?

Demande que les élus se présentent lors des réunions publiques afin de mieux connaître les élus et les adjoints.

Toutes ces remarques et demandes ont été examinées dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU.

M. le Maire a également reçu de nombreux propriétaires, inquiets du devenir de leur parcelle. Ces entretiens ont permis de rappeler les grandes orientations des lois d'aménagement mais également d'adapter le document, quand cela était compatible avec le PADD.

- Organisation de trois réunions publiques à l'initiative de la commune tout au long de la procédure.

Cf. *supra*.

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a permis d'enrichir le diagnostic et les enjeux du territoire, au niveau des volets agricole, économique, touristique, des besoins en équipements, en logements, en aménagement de l'espace, en matière de préservation du cadre et de la qualité de vie » du village.

Les ateliers ont permis de prendre contact avec la population tout en faisant remonter les points appréciés et devant être améliorés dans la commune. Ils ont également permis de prendre connaissance des attentes, des projets à prendre en compte dans le PLU.

Ces moments de concertation ont conforté les objectifs fixés par le Conseil municipal dans la délibération de prescription de la révision du PLU.

La concertation a également permis de prendre en compte l'intérêt que les habitants portaient au Jardin Samivel, dans le centre- village et d'affirmer sa protection en zone N du PLU.

Les réunions publiques ont réuni une population assez nombreuse remplissant la salle des fêtes du village.

Les habitants ont été intéressés par la restitution du diagnostic du territoire, ainsi que par les orientations du PADD et les OAP relatives à la dynamisation du village, à l'aménagement de la traversée du centre-village et au développement des mobilités douces.

Le projet de développement d'un habitat permanent en direction des jeunes ménages sur le secteur du Plane, pour dynamiser le village, a également été apprécié des habitants.

Les enjeux nationaux et locaux consistant à limiter de l'étalement urbain et réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers liée au développement résidentiel, économique et touristique, ont été au cœur des principales préoccupations des habitants dans les 3 réunions.

Les habitants ont été particulièrement attentifs à tous les aspects du projet ayant trait au centre-village, à la dynamisation de la vie économique et touristique des Contamines-Montjoie, ainsi qu'à la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie.

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Les diverses remarques et entretiens sous-tendent et justifient des enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic et traduits à différents niveaux dans le PADD.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Ce bilan est entériné par délibération du 12 avril 2017.